

**DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE.
COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES.**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 26 Juin dernier en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été attribuée par délibération du Conseil Municipal du 10 AVRIL 2001.

↳ EDITION DE CD ROM - AVENANT N°2 AU CONTRAT PASSE AVEC LA SOCIETE DPCI - EDITION DE MICROFICHE TYPE 7 A 38,60 F.HT L'UNITE ET DUPLICATION DE MICROFICHE A 3,50 F.HT L'UNITE.

↳ EGLISE NOTRE DAME DES GREVES DU POLLET - TRAVAUX DE REFECTION DES MACONNERIES EXTERIEURES - MARCHE NEGOCIE AVEC L'ENTREPRISE NORMANDIE RENOVATION - MONTANT DU MARCHE : 298 728,02 F.TTC.

↳ LICENCE SPECIFIQUE D'USAGE DE PRODUITS ISSUS DU RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1999 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION PASSEE AVEC L'INSEE DIRECTION REGIONALE DE HAUTE NORMANDIE. MONTANT : 267,40 F.TTC.

↪ **ECOLE BOUDIER - BATIMENT ENSEIGNANTS - TRAVAUX CONSERVATOIRES - MARCHES NEGOCIES :**

- LOT 1 "MENUISERIE" - TITULAIRE : ENTREPRISE DELALOCHE - MONTANT : 154 335, 95 F.TTC.
- LOT 2 "PEINTURE" - TITULAIRE : ENTREPRISE LAPOSTOLLE - MONTANT : 100 000 F.TTC.
- LOT 3 "PLOMBERIE" - TITULAIRE : ENTREPRISE HERPIN - MONTANT : 141 581 F.TTC.

↪ ECOLE PRIMAIRE DESCELIERS - TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE ET DE MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES - MARCHE NEGOCIE - TITULAIRE : ENTREPRISE SCAE - MONTANT : 539 901,91 F.TTC.

↪ CONTRAT DE MAINTENANCE - ATELIER MULTIMEDIA LA FONTAINE - CONTRAT PASSE AVEC LA SOCIETE BUROTEC - MONTANT ANNUEL : 7 200 F. HT.

↪ TARIFICATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES - ANNEE 2001-2002 - REVALORISATION DES TARIFS.

↪ AMENAGEMENT PAYSAGER DES ESPACES PIETONS ET D'UNE PROMENADE LE LONG DU BASSIN DE PECHE ET DES RENFORCEMENTS DE LIAISONS ET CHEMINEMENTS PIETONS - CONVENTION DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE - TITULAIRE : SOCIETE CENERGYS. MONTANT DE LA CONVENTION : 46 356,96 F.TTC.

↪ PROTECTION DES AGENTS DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS - INTERVENTIONS DE MAITRE PASCALE RONDEL - PRISE EN CHARGE DES FRAIS PAR LA VILLE DE DIEPPE.

↪ SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE - CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS COVADIS, AUTOPISTE, SAPHIR, EDICAD PASSE AVEC LA SOCIETE GEOMEDIA - MONTANT DU CONTRAT : 920,76 €TTC PAR AN (6 039,79 F.).

↪ SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE - CONTRAT DE MAINTENANCE DES LOGICIELS AUTOCAD MAP, MAP GUIDE ET GEOMAP - TITULAIRE : SOCIETE GEOMAP - MONTANT DU CONTRAT : 2 188,56 €TTC PAR AN (soit 14 352 F.).

↪ SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE - CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL "LE LIVRE FONCIER COMMUNAL" - TITULAIRE : SOCIETE 2CLI - MONTANT : 4 065,02 €TTC PAR AN (soit 26 664,82 F.).

↪ REALISATION D'UN DIAGNOSTIC FINANCIER DE LA COLLECTIVITE - MISSION CONFIEE A LA SOCIETE ARCCA - MONTANT : 111 862 FrsTTC.

↪ **OCCUPATION DE LOCAUX SCOLAIRES - GROUPE SCOLAIRE PIERRE CURIE - CONVENTION PASSEE :**

- AVEC L'AMICALE LAIQUE DE NEUVILLE LES DIEPPE POUR L'ORGANISATION DE SEANCES DE GYMNASTIQUE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2001 AU 30 JUIN 2002 -
- AVEC L'ASSOCIATION BEL AIR POUR LES REPETITIONS DU GROUPE DE MAJORETTES "LES STAPELIES" DU 1^{er} SEPTEMBRE 2001 AU 31 JUILLET 2002.

↪ OCCUPATION DE SALLES MUNICIPALES - SALLE ALBERT LEGRAS - CONVENTION PASSEE AVEC L'ASSOCIATION BEL AIR POUR LES SEANCES D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2001 AU 30 JUIN 2002.

↳ **GYMNASSE ROBERT VAIN - TRAVAUX DE REHABILITATION - 2EME TRANCHE - MARCHES NEGOCIES :**

- LOTS "REPLACEMENT DES PLAFONDS SUSPENDUS" ET "REFECTION DES PEINTURES INTERIEURES" - TITULAIRE : ENTREPRISE VARRON - MONTANT : 230 000 F. TTC ET 180 603,17 F.TTC
- LOT "REPLACEMENT DES CHASSIS VITRES EXTERIEURS" - TITULAIRE : ENTREPRISE DELALOCHE - MONTANT : 27 460,16 FTTC.

↳ **GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY - RESTAURANT - REAMENAGEMENT DE LA SALLE A MANGER ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS - MARCHES NEGOCIES SUITE A APPEL D'OFFRES INFRUCTUEUX :**

- LOT 4 "DEMOLITION, TERRASSEMENT ET MACONNERIE" - TITULAIRE : ENTREPRISE THIBAUT - MONTANT DU MARCHE : 101 464,69 F. TTC
- LOT 5 "PEINTURES INTERIEURES ET REVETEMENT DE SOL" - TITULAIRE : ENTREPRISE RIVIERE - MONTANT DU MARCHE : 94 149,25 F.TTC.

↳ **CHEMIN DE LA MER - TRAVAUX DE MISE EN SECURITE - MARCHES NEGOCIES :**

- LOT 1 "CLOTURE" - TITULAIRE : ENTREPRISE TROPARDY FILS - MONTANT DU MARCHE : 20 882,16 F.TTC -
- LOT 2 "CONSTRUCTION D'UN MUR DE BRIQUE" - TITULAIRE : ENTREPRISE COHIN - MONTANT DU MARCHE : 215 280 F.TTC.

↳ **PISCINE DELAUNE - TRAVAUX DE REHABILITATION - REMPLACEMENT DES PORTES DE LA FACADE SUD - 2EME TRANCHE - MARCHE NEGOCIE - TITULAIRE : ENTREPRISE SIB VASCART - MONTANT : 335 693,28 F.TTC.**

↳ **TRAVAUX DE PEINTURE ECOLE MATERNELLE LOUISE MICHEL ET CLUB 5 - MARCHES NEGOCIES :**

- LOT "PEINTURE LOUISE MICHEL" - TITULAIRE DU MARCHE : ENTREPRISE LAPOSTOLLE MONTANT : 130 000 F.TTC
- LOT "PEINTURE CLUB 5" - TITULAIRE DU MARCHE : ENTREPRISE VARRON - MONTANT : 25 116 F.TTC.

↳ **ECOLE SEVIGNE - TRAVAUX DE REHABILITATION 2EME TRANCHE - TRAVAUX DE REFECTION DES PEINTURES INTERIEURES - MARCHE NEGOCIE - TITULAIRE : ENTREPRISE VARRON - MONTANT DU MARCHE : 350 000 F. TTC.**

↳ **PROJET GRAND STADE - PLAN TOPOGRAPHIQUE - MARCHE NEGOCIE PASSE AVEC LE CABINET DUHAMEL - MONTANT DU MARCHE : 84 318 F.TTC.**

↳ **CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - CESSION D'UN VEHICULE POIDS LOURDS - BENEFICIAIRE : SOCIETE ABRAHAM - MONTANT : 4 000 F. TTC.**

↳ **RECOURS GRACIEUX CONTRE L'ARRETE DU LOTISSEMENT DU GOLF - INTERVENTION DE LA S.C.P.A BEUVIN ET RONDEL - PAIEMENT DES HONORAIRES D'AVOCATS - MONTANT : 1 196 F.TTC.**

↳ **SALLE POLYVALENTE DE QUARTIER PAUL ELUARD - TRAVAUX DE REFECTION INTERIEURE - MARCHE NEGOCIE SUITE A APPEL D'OFFRES INFRUCTUEUX - LOT 5 "PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC" - TITULAIRE : SOCIETE FOLLIN - MONTANT DU MARCHE : 378 740,91 F.TTC.**

- ↳ LOCATION ET MAINTENANCE DE L'AUTOCOMMUTATEUR TELEPHONIQUE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - AVENANT N°2 PORTANT SUR LA PRISE EN COMPTE DU CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE DE LA SOCIETE TITULAIRE DU CONTRAT ET SUR L'ACQUISITION D'UNE CARTE SUPPLEMENTAIRE DE STANDARD.

- ↳ SQUARE PINSDEZ - AIRES DE JEUX LUDOKID ET LUDOFORM IMPLANTEES SUR LES DIFFERENTS SITES DE LA VILLE DE DIEPPE - CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE - TITULAIRE : SOCIETE LUDOPARC - MONTANT DU CONTRAT : 129 694,24 F. TTC.

- ↳ REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU PARVIS SAINT REMY ET DE LA RUE DES BAINS - CONVENTION D'AIDE FINANCIERE -ORGANISME : AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE.

- ↳ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA STATION BALNEAIRE - BAR RESTAURANT LA ROTONDE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 7 JUIN 2001 - OCCUPATION D'UN LOCAL SUPPLEMENTAIRE - BENEFICIAIRE : M. BIDEAU - REDEVANCE CORRESPONDANTE : 25 000 F.

- ↳ INSTABILITE DU TALUS DE LA PROPRIETE SISE RUE DU MONT DE NEUVILLE A DIEPPE - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - DESIGNATION DE MAITRE RONDEL, AVOCAT POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA VILLE.

- ↳ CONVENTION D'OCCUPATION DE SALLES MUNICIPALES - SALLE ALBERT LEGRAS - CONVENTION PASSEE AVEC L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE TURQUE POUR DES COURS DE LANGUE TURQUE EN DIRECTION DES ENFANTS TURCS DES COLLEGES.

- ↳ TRANSPORTS SCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2001/2002 - MARCHE NEGOCIE - TITULAIRE : SOCIETE DIEPPE VOYAGES - MONTANT : 263 543,72 F.TTC.

- ↳ **PRISE EN COMPTE DE L'EURO - REGIES D'AVANCES ET DE RECETTES DE LA VILLE DE DIEPPE - DETERMINATION DES MONTANTS MAXIMUM D'AVANCE OU D'ENCAISSE :**
 - CELLULE ADMINISTRATIVE - MONTANT MAXIMUM DE L'AVANCE : 600 €
 - RESEAU DES BIBLIOTHEQUES-LUDOTHEQUES - MONTANT MAXIMUM DE L'ENCAISSE : 10 000 €
 - RESEAU DES BIBLIOTHEQUES-LUDOTHEQUES - ATTRIBUTION DES AVANCES EN EUROS.
 - MAISON DES ASSOCIATIONS - MONTANT MAXIMUM DE L'ENCAISSE : 600 €
 - SERVICE ACHATS - MONTANT MAXIMUM DE L'AVANCE : 3 100 €
 - ACCUEIL VILLE DE DIEPPE - FIXATION DU MONTANT MAXIMUM DE L'ENCAISSE : 800 €
 - DIVISION POPULATION/SOLIDARITE - VOYAGE DES PERSONNES AGEES - MONTANT MAXIMUM DE L'ENCAISSE : 9 200 EUROS.
 - RESTAURANT SOCIAL RUE VICTOR HUGO - MONTANT DE L'ENCAISSE : 2 200 EUROS.
 - CONTRAT VILLE - MONTANT DE L'ENCAISSE : 150 €
 - DIVISION POPULATION/SOLIDARITE - PORTAGE DE REPAS A DOMICILE - MONTANT DE L'ENCAISSE : 2 200 €

- ↳ LOCATION D'UN TELECOPIEUR - SERVICE ACHATS - TITULAIRE DU CONTRAT : SOCIETE GE CAPITAL - MONTANT TRIMESTRIEL : 600 F. HT.

- ↳ LOCATION D'UN TELECOPIEUR - POLICE MUNICIPALE - TITULAIRE DU CONTRAT

SOCIETE OMB/GE CAPITAL - MONTANT TRIMESTRIEL : 600 F.HT.

↳ LOCATION D'UN COPIEUR - CABINET DU MAIRE - TITULAIRE DU CONTRAT :
SOCIETE GE CAPITAL - LOYER TRIMESTRIEL : 4 900 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 11 Septembre 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,

**PRESENTATION DU PROJET DE RELOCALISATION DU
SERVICE PROPRETE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. Edouard LEVEAU, Maire, expose que les locaux du Centre technique municipal de la ville regroupent actuellement l'ensemble des services techniques dans l'immeuble des anciennes douanes "Quai du Tonkin".

Afin d'améliorer le confort et la respiration des services dans ces locaux inadaptés à l'accueil des gros engins de nettoyage en particulier, la municipalité a souhaité étudier le transfert et l'aménagement du secteur "propreté urbaine" dans de nouveaux locaux à créer et situés à proximité de l'usine d'incinération des ordures ménagères, de la déchetterie et de la station d'épuration actuelles.

La relocalisation du service propreté urbaine permettra :

- 1) d'installer le service propreté urbaine dans des locaux modernes et fonctionnels,
- 2) de conforter le pôle environnement de la Ville de Dieppe qui regroupera ainsi l'usine d'incinération, la déchetterie et la station d'épuration pour l'accueil de ce service,

3) de libérer des espaces au sein du Centre Technique Municipal avec le départ des gros véhicules.

Ce déplacement s'inscrit parfaitement dans la perspective du développement du tri sélectif des déchets qui nécessitera d'importants changements dans le travail d'une partie du service de propreté urbaine. Par ailleurs, l'accueil et le travail des employés de ce service se feront dans des conditions meilleures que celles existantes aujourd'hui.

Le terrain envisagé pour accueillir le service propreté urbaine se situe au Sud-est de la ville sur la commune de Rouxmesnil-Bouteilles d'une superficie de plus de 16 000 m².

Il est rappelé que cet équipement est appelé à recevoir près d'une soixantaine d'agents municipaux ainsi qu'une vingtaine de gros véhicules et une demi-douzaine de véhicules légers sur une surface d'environ 4 000 m² et que le coût de cette opération est évalué pour une tranche ferme, à 9 millions de francs TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Françoise BILLIEZ expose que suite à son renouvellement et conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le Conseil Municipal est donc invité à adopter le projet de règlement soumis en annexe.

Ce document :

- rappelle les dispositions législatives et réglementaires qui s'imposent à tout conseil municipal,
- comprend des mesures spécifiques à notre fonctionnement interne,
- précise notamment les conditions de consultation des projets de contrat ou de marché concernant un service public, les règles relatives aux questions orales des conseillers municipaux et aux débats d'orientations budgétaires.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce règlement intérieur pour la durée du mandat, étant précisé que des modifications pourront être apportées à la demande et sur proposition du Maire ou du tiers des Membres en exercice de l'Assemblée sous réserve de l'approbation par le Conseil Municipal à la majorité absolue.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** le nouveau règlement intérieur par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe et élus de l'opposition)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**FETE DU VAL DRUEL ET OPERATION BOUGE TON ETE
REMBOURSEMENT DE FRAIS A L'OFFICE MUNICIPAL DES FETES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Yvette SANNIER expose que dans le cadre de l'organisation de la Fête du val Druel, qui a eu lieu le 30 juin 2001, l'Office Municipal des Fêtes a payé, pour le compte de la Ville, une prestation d'animation et de location de matériel technique à la Société SP Production pour un montant de 4 784 F.

D'autre part, dans le cadre de l'opération « Bouge ton Été », l'Office Municipal des Fêtes a mis à disposition de la Ville 150 billets d'entrée pour les spectacles du Festival des Insolences, les 9 et 12 juillet 2001, au casino de Dieppe, au prix de 100 F. par billet, soit 15 000 F. au total.

Considérant l'avis favorable de la commission municipale n° 1,

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser à l'Office Municipal des Fêtes, sous forme de subvention à imputer au 824-65748-37 « subventions de fonctionnement », la somme de 19 784 F.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 5 000 FRANCS AU
COMITE REGIONAL D'EDUCATION A LA SANTE POUR LA
CREATION D'UN CENTRE D'INFORMATION RESSOURCES SUR
LES DROGUES ET DEPENDANCES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Yvette SANNIER expose que par lettre en date du 11 mai 2001, le Comité Régional d'Education à la Santé a informé la Ville de Dieppe de son projet de création, à la demande et en accord avec la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et les Toxicomanies, d'un centre régional d'information ressources sur les drogues et dépendances (CIRDD) dont les missions sont de lutter contre les conduites à risques et de fédérer un langage commun à tous les acteurs intervenant dans le domaine des addictions. Concrètement, le CIRDD mettra à disposition des partenaires de Haute-Normandie de la documentation, les résultats de ses observations, un appui technique et des conseils méthodologiques pour les actions que ces institutions souhaiteraient engager.

Pour créer et faire fonctionner ce CIRDD, le Comité Régional d'Education à la Santé sollicite un financement de la Ville de Dieppe à hauteur de 5 000 F.

Compte tenu des missions confiées en matière de prévention des conduites addictives au pôle ressources santé du contrat de ville et de l'intérêt d'une telle collaboration,

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°2 dans sa séance du 26 juin 2001,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder, au Comité Régional d'Education à la Santé, sis 57 avenue de Bretagne à Rouen, une subvention de 5 000 F. pour la création et le fonctionnement du CIRDD (centre d'information ressources sur les drogues et dépendances) de Haute-Normandie.
- Cette subvention sera imputée sur les crédits du service contrat de ville, au 824/65748/37.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**PREVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES
CONVENTION AVEC LA COORDINATION REGIONALE DES
INTERVENANTS EN TOXICOMANIE ET SANTE (CRITS)
POUR LA FORMATION DES PERSONNES RELAIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Yvette SANNIER expose que dans le cadre de son action de prévention des conduites addictives et de lutte contre les dépendances, le pôle ressources santé va mettre en place une formation d'une quinzaine de personnes-relais, professionnels et/ou bénévoles des champs sanitaires, éducatifs, socio-éducatifs et de l'animation, oeuvrant sur le territoire de la Ville de Dieppe.

La Coordination Régionale des Intervenants en Toxicomanie et Santé (C.R.I.T.S.) a été sollicitée pour organiser un programme de formation qui se déroulera en décembre 2001 et janvier 2002, sous la forme de trois cycles de deux jours.

Pour réaliser cette prestation, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet de convention ci-joint.

Le coût de cette formation, qui s'élève à 24 000 F., sera imputé sur les crédits ouverts au budget de la Ville au 824/6188.39/37 « mission toxicomanie ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**ENGAGEMENT D'UN INTERMITTENT DU SPECTACLE POUR LA
FETE DU VAL DRUEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Yvette SANNIER expose que dans le cadre de l'organisation de la Fête du val Druel, qui a eu lieu le 30 juin 2001, la Ville s'est adjoint les services d'une technicienne sur la régie vidéo de la fête.

Considérant l'avis favorable de la commission municipale n° 1,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de conclure un contrat d'engagement avec le régisseur vidéo et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer,

- de verser à cette technicienne, en contrepartie de sa prestation, une rémunération de 14 000 F. bruts pour une durée totale de travail de 80 heures, et d'acquitter auprès du Guichet Unique (organisme spécialisé chargé du paiement des cotisations des intermittents du spectacle) les cotisations patronales et salariales découlant de cette prestation.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,
ADOpte les propositions ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 11 Septembre 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**CONVENTION VILLE DE DIEPPE / ASSOCIATION AVANCES
DENONCIATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Yvette SANNIER expose que par délibération en date du 11 décembre 1997, le Conseil Municipal a décidé de l'adhésion de la Ville de Dieppe à un groupement d'employeurs pour le recrutement et la gestion des « Emplois-Jeunes » mis à disposition de la Ville de Dieppe.

Ce groupement, constitué sous la forme d'une Association loi 1901 et dénommé « AVANCES », met actuellement à la disposition des services municipaux, 40 agents, une convention entre l'association et la Ville de Dieppe précisant pour chacun d'eux les modalités de prise en charge et d'accompagnement.

Suite aux mesures préconisées par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité - D.D.T.E. - tendant à transférer les Emplois-Jeunes de l'Association « AVANCES » vers leurs employeurs de fait, en particulier la Ville de Dieppe,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1.** de mettre fin aux conventions établies entre l'Association « AVANCES » et la Ville de Dieppe pour la mise à disposition des Emplois-Jeunes à compter du 30 septembre 2001 ;
- 2.** de transférer ces conventions vers la Ville de Dieppe à compter du 1^{er} octobre 2001.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 6 voix contre (élus communistes)

☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**EMPLOIS JEUNES
INTEGRATION DANS LES SERVICES MUNICIPAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. Patrick HOORNAERT expose que suite à la décision de mettre fin aux conventions signées entre la Ville de Dieppe et l'Association « AVANCES » pour la mise à disposition des Services Municipaux de 40 Emplois-Jeunes, et à la volonté de la Ville de Dieppe de poursuivre le développement d'activités nouvelles par le maintien de ce public au sein de ses services, au plus tard jusqu'au terme de leur contrat, sauf à bénéficier d'une intégration parmi le personnel permanent par recrutement sur un emploi à pourvoir dans la Collectivité correspondant à leur formation,

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à :

- 1) Signer les avenants aux conventions susvisées portant transfert des activités de l'Association « AVANCES » vers la commune de Dieppe,

- 2) Signer les déclarations d'embauche et d'ouverture de poste pour chacun des 40 agents relevant du dispositif « Emploi-Jeunes »,
- 3) Modifier le tableau des effectifs du personnel communal ainsi qu'il suit :

	Situation au 30/09/01	Situation au 01/10/01
Emplois-Jeunes	0	40

- 4) Les fonds nécessaires à la prise en charge de ces effectifs feront l'objet d'un transfert de crédit lors de la décision modificative n° 2.

EMPLOIS JEUNES CONVENTIONS SIGNEES AU 30 SEPTEMBRE 2001

SERVICES D'AFFECTATION	N° DE CONVENTION	NOMBRE DE POSTE(S) ET INTITULE(S)
MEDIATHEQUE JEAN RENOIR	76.98.P.0188.002	3 Postes MEDIATEUR DU LIVRE
MEDIATHEQUE JEAN RENOIR	76.98.P.0522.001	1 Poste AGENT DE VALORISATION DU PATRIMOINE
SERVICE DES SPORTS	76.98.P.0248.001	2 Postes AGENT D'ACCUEIL DE MAINTENANCE ET DE SECURITE DES STRUCTURES SPORTIVES
SERVICE DES SPORTS	76.98.P.0250.004	7 Postes ANIMATEUR SOCIO SPORTIF
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	76.98.P.0249.004	7 Postes 1 MEDIATEUR DE L'ENVIRONNEMENT 1 AGENT D'INTERVENTION ENVIRONNEMENT 4 AGENTS D'ENTRETIEN ET DE MEDIATION DE JARDINS PUBLICS 1 AGENT DE SURVEILLANCE DE PATRIMOINE IMMOBILIER
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	76.98.P.0382.001	2 Postes AGENT D'ENTRETIEN DU PATRIMOINE HISTORIQUE
CHATEAU MUSEE	76.98.P.0329.001	1 Poste ANIMATEUR DE PROMOTION DU PATRIMOINE
CHATEAU MUSEE	76.98.P.0381.001	1 Poste AGENT DE VALORISATION DU PATRIMOINE
SERVICE COMMUNICATION	76.98.P.0383.001	1 Poste ANIMATEUR D'ACCES AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

SERVICE COMMUNICATION	76.00.P.0174.001	1 Poste ANIMATEUR D'ACCES AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES
SERVICE LOGEMENT	76.98.P.0415.001	1 Poste MEDIATEUR LOGEMENT
SERVICE ARCHIVES MUNICIPALES	76.98.P.0633.001	1 Poste AGENT DE VALORISATION DU PATRIMOINE
COMITE MUNICIPAL DE SOLIDARITE	76.98.P.0436.003	1 Poste AGENT DE SOLIDARITE
COMMUNE / MEDIATEUR SANTE	76.98.P.0584.001	1 Poste MEDIATEUR SANTE
COMITE ŒUVRES SOCIALES	76.98.P.0636.001	1 Poste ACCOMPAGNATEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE
SERVICE URBANISME ET SAPEURS POMPIERS	76.99.P.0013.001	1 Poste AGENT DE PREVENTION DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE
DOMAINE DES ROCHES	76.99.P.0023.001	1 Poste AGENT TECHNIQUE D'ACCUEIL DE MAINTENANCE ET DE SECURITE DE STRUCTURE TOURISTIQUE
COMMUNE / POLES MULTISERVICES	76.99.P.0040.002	2 Postes AGENT D'ACCUEIL ET DE MEDIATION
MAISON DES ASSOCIATIONS	76.99.P.0041.001	1 Poste AGENT D'ACCUEIL ET DE MEDIATION CULTURELLE
COMMUNE / A.L.M.S.	76.00.P.0138.001	4 Postes AGENT LOCAL DE MEDIATION SOCIALE

TOTAL DES POSTES => 40

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 3 abstentions (groupe socialiste)

☞ Les élus communistes ne prennent pas part a vote

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

MODIFICATION N°2001/5 DU TABLEAU DES POSTES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. Patrick HOORNAERT expose que les Commissions Administratives Paritaires, réunies le 29 juin 2001, ont été consultées sur les propositions d'inscription aux tableaux d'avancement et listes d'aptitude pour l'année 2001, en application des dispositions du statut de la Fonction Publique Territoriale.

Aussi, afin de rendre possible la nomination dans leurs grades d'avancements des agents concernés et de tenir compte des différents mouvements de personnel intervenus depuis le début de l'année 2001, il s'avère nécessaire de modifier comme suit le tableau des postes du personnel communal :

FILIERE ADMINISTRATIVE

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	SITUATION AU 01/10/01	SITUATION AU 01/11/01
Rédacteurs territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Rédacteur Principal • Rédacteur 	+1 -1	
Adjoint Administratifs territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Adjoint Administratif • Adjoint Admin. Pal 2ème Classe 		+1 -1
Agent Administratifs territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Agent Administratif Qualifié • Agent Administratif • Agent Admin. Qualifié détaché • Agent Administratif détaché 	+1 -1 +1 -1	

FILIERE CULTURELLE

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	SITUATION AU 01/10/01	SITUATION AU 01/11/01
Agents Qualifiés du Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Agent Qualifié du Patrimoine Hors Classe • Agent Qualifié du Patrimoine de 1ère classe 	+1 -1	

FILIERE MEDICO-SOCIALE

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	SITUATION AU 01/10/01	SITUATION AU 01/11/01
Auxiliaires de Puériculture territoriales	<ul style="list-style-type: none"> • Auxiliaire de Puériculture en Chef • Auxiliaire de Puériculture Principale • Auxiliaire de Puériculture 	+1 -1	+1 -1

FILIERE TECHNIQUE

CADRE D'EMPLOIS	GRADE	SITUATION AU 01/07/01	SITUATION AU 01/10/01
Ingénieurs territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Ingénieur en Chef • Ingénieur Subdivisionnaire 	-1 +1	
Techniciens territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Technicien Chef • Technicien Principal • Technicien Chef Détaché • Technicien Principal Détaché 		+1 -1 +1 -1
Contrôleurs territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôleur Principal • Contrôleur 	+1 -1	
Agents de Maîtrise territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Agent de Maîtrise Principal • Agent de Maîtrise 		+1 -1

Agents de Salubrité territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Agent de Salubrité Qualifié • Agent de Salubrité Principal 		-7 +7
Agents Techniques territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Agent Technique Principal • Agent Technique 		+6 -6
Conducteurs territoriaux de véhicules	<ul style="list-style-type: none"> • Chef de Garage • Conducteur Spécialisé 2^{ème} niveau • Conducteur 		-2 +1 +1
Agents d'Entretien territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> • Agent d'Entretien Qualifié • Agent d'Entretien 		+13 -13

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1) de procéder aux modifications susvisées,
- 2) d'imputer la dépense au BP 2001 – Fonction 020 – Nature 64111.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe et élus de l'opposition)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE DE MISSION
RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. Patrick HOORNAERT expose que pour répondre aux besoins de la collectivité dans les domaines de la communication et de l'information, il s'avère nécessaire de s'attacher le concours d'un agent disposant de connaissances techniques spécialisées, niveau catégorie A, conformément à l'alinéa 3 de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

La personne recrutée sera chargée de la conception et de la réalisation de tous les supports de communication (journaux, brochures, affiches, objets, etc....) et, en concertation avec les élus, elle assurera la mise en œuvre de la politique de l'information et de la communication de la Ville.

Un contrat liant l'agent à la Ville sera conclu pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse et la rémunération mensuelle sera basée sur l'indice brut 881 correspondant au 10^{ème} échelon du grade d'Attaché Territorial.

Par ailleurs, l'intéressé(e) pourra éventuellement percevoir par référence aux dispositions relatives aux agents du cadre d'emplois des Attaché Territoriaux, les primes et indemnités allouées au personnel titulaire de cette catégorie et/ou de toute autre indemnité qui s'y substituerait ou s'y ajouterait.

Enfin, les crédits nécessaires à la rémunération de cet emploi ne requièrent pas d'enveloppe supplémentaire pour l'exercice 2001 et seront ensuite prévus dans les budgets des exercices suivants.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :
- ☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 9 voix contre (groupe et élus de l'opposition)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**BANQUETS DES PERSONNES AGEES
REMUNERATION DU PERSONNEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOIR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. Patrick HOORNAERT expose que par délibération en date du 31 mars 1994 , le Conseil Municipal avait fixé le montant de la rémunération forfaitaire des agents participant à la réalisation et au service lors des banquets des personnes âgées.

Pour les banquets qui se tiennent un dimanche : aucun changement.

En revanche, pour les banquets qui se tiennent un mercredi, il est nécessaire d'apporter la modification suivante :

✕ AGENT ASSURANT LA FONCTION DE CHEF DE RANG :

Forfait journalier pour les heures effectuées au delà des 7 heures de travail normal, égal à 6 heures supplémentaires, calculé sur la base des heures supplémentaires effectuées au delà des 14 premières heures (de la 15^{ème} à la 25^{ème} heure incluse) de l'indice détenu par l'Agent.

Au cas où le mercredi coïnciderait avec le jour de repos hebdomadaire de l'Agent assurant cette fonction, le forfait journalier serait calculé sur la base de 13 heures supplémentaires au taux indiciaire détenu par l'Agent.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ces conditions de rémunération,

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**LOGEMENTS DE FONCTION
MODIFICATION DES CONDITIONS D'OCCUPATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. Patrick HOORNAERT expose que la loi 99.586 du 12 Juillet 1999 prévoit qu'un logement de fonctions peut être attribué par nécessité absolue de service aux agents occupant l'un des emplois fonctionnels d'un département ou d'une région ou de secrétaire général d'une commune ou de directeur d'un établissement public de coopération intercommunale mentionné à l'article 53 de la loi 84.53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de modifier la délibération du 18 Mai 1995 relative aux logements de fonctions, à compter du 15 Septembre 2001, en concédant au Directeur Général des Services un logement de fonction par nécessité absolue de service.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**ACTIONS DE FORMATION HORS CNFPT
DECISION DE PRISE EN CHARGE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. Patrick HOORNAERT rappelle que la formation des agents territoriaux est habituellement assurée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Toutefois, les actions de formation proposées ne répondent pas toujours aux besoins de la collectivité.

Il est donc parfois nécessaire de recourir à d'autres organismes de formation pour des actions que le CNFPT n'offre pas.

Des conventions doivent alors être établies entre la Ville de Dieppe et lesdits organismes de formation dans la limite des crédits ouverts au budget de l'exercice considéré.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur la prise en charge d'actions de formation hors CNFPT,

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe et élus de l'opposition)

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**FISCALITE DIRECTE LOCALE
TAXE D'HABITATION
ABATTEMENTS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Christine Gallais expose les conditions dans lesquelles le Conseil Municipal peut instaurer ou modifier les abattements à la Taxe d'Habitation fixés par le Code Général des Impôts (article 1411).

Ces abattements sont décidés librement par les collectivités. Ils représentent un pourcentage de la Valeur Locative Moyenne et réduisent la base d'imposition.

Pour ce qui concerne Dieppe :

- l'abattement général à la base est de 17,13 %
- l'abattement pour 1 et 2 personnes à charge est de 10 %
- l'abattement pour 3 personnes à charge est de 15 %

Considérant la nécessité d'alléger les charges des familles, il est proposé au Conseil Municipal de relever l'abattement pour 1 et 2 personnes et d'en fixer la valeur à 15 % de la Valeur Locative Moyenne (au lieu de 10 %).

Le relèvement de l'abattement se traduit par :

➤ Une baisse de cotisation pour les foyers avec une personne à charge d'environ 171 francs.

➤ Une baisse de cotisation pour les foyers à partir de deux personnes à charge d'environ 341 francs.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ Le groupe et les élus de l'opposition ne prennent pas part au vote

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES ETUDES NON
SUIVIES DE TRAVAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Christine GALLAIS expose que les frais d'études effectuées par des tiers en vue de la réalisation d'Immobilisations sont imputés directement au compte 2031 « Frais d'études ».

Ces mêmes frais d'études enregistrés au compte 2031 sont virés à la subdivision intéressée du compte d'Immobilisations en cours (compte 23) lors du lancement des travaux par opération d'ordre budgétaire.

Par contre si ces études ne sont pas suivies de réalisation, les frais correspondants se doivent d'être amortis.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

↳ d'amortir sur une période de 5 ans ces études non suivies de réalisation.

Le cumul des études de 1997 à 2000 non suivies de réalisation s'établit à 313 487,80 € L'amortissement débute en 2002, pour une période de 5 ans, pour un montant de :

→62 696,00 €en 2002

→62 696,00 €en 2003

→62 696,00 €en 2004

→62 696,00 €en 2005

→62 703,80 €en 2006

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ le groupe et les élus de l'opposition ne prennent pas part au vote

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**SODINEUF HABITAT NORMAND
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
94 AVENUE DE LA REPUBLIQUE - PROGRAMME
D'ACQUISITION AMELIORATION D'UN LOGEMENT
LOCATIF D'INTEGRATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Christine GALLAIS expose que par courrier en date du 22 mai 2001, la société Sodineuf Habitat Normand sollicite la garantie à 100 % de la Ville de Dieppe pour le remboursement d'un emprunt destiné à financer l'acquisition - amélioration d'un logement locatif d'intégration situé à Neuville lès Dieppe - 94 avenue de la République.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : - La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 125 500 F que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition - amélioration d'un logement d'intégration situé 94 avenue de la République à Neuville lès Dieppe.

Article 2 : - Les caractéristiques du P.L.A. d'Intégration consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

↳ Durée totale du prêt 32 ans
↳ Taux d'intérêt annuel..... 3,70 %
↳ Taux de progression des annuités..... 0 à 0,5 %
↳ Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A.

Il est toutefois précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'établissement du contrat de prêt.

Article 3 : - Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 4 : - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : - Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**MISE A JOUR DU PATRIMOINE
OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE
CHANGEMENT D'IMPUTATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Christine GALLAIS expose qu'un bâtiment modulaire pour le stade Thoumyre a été acquis en 1999 auprès de la société B C M (mandat N° 1835 – Bordereau N° 78).

Le mandat a été imputé sur un compte 2313 (Immobilisations en cours – travaux) – compte ne donnant pas lieu à amortissement.

Cette acquisition a fait l'objet d'une subvention, pour un montant total de 145 400 F., perçue en deux fois (79 970 F. en 1999 et 65 430 F. en 2000).

Ces deux titres de recettes ont été imputés sur un compte 131 « Subvention d'équipements transférables » donc donnant lieu à amortissement.

Il n'y a pas de cohérence entre le bâtiment - non amortissable - et les subventions - amortissables - perçues pour cette même acquisition.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, afin de rétablir la cohérence de traitement entre ces écritures, d'autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à effectuer l'opération d'ordre non budgétaire suivante :

Compte 131 « subvention d'équipements transférables » : -145 400 F.

Compte 132 « subvention d'équipements non transférables » :
+ 145 400 F.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**LOT 1 : ABONNEMENTS, COMMUNICATIONS LOCALES OU
DE VOISINAGE ET SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS
OUVERTS AU PUBLIC - MARCHE N°00196
LOT 5 : ABONNEMENTS ET SERVICES DE TELEPHONIE MOBILE
LOT 6 : LIAISONS LOUEES - MARCHE N°00201
AVENANTS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Christine GALLAIS expose que par délibération en date du 24 juin 1999, le Conseil Municipal a adopté le dossier de consultation des entreprises relatif à la mise en concurrence des services de télécommunications.

Le marché est décomposé en 6 lots

Lot 1 : Abonnements, communications locales ou de voisinage et services de télécommunications ouverts au public

Lot 2 : Communications locales

Lot 3 : Communications internationales

Lot 4 : Communications vers les réseaux de téléphonie mobile ouverts au public

Lot 5 : Abonnements et services de téléphonie mobile

Lot 6 : Liaisons louées

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à prendre des avenants pour les lots 1 – 5 – 6 prenant en compte différents éléments :

1) Acceptation pour les lots 1 – 5 et 6 de la mise à jour des tarifs.

2) Révision pour les lots 1 – 5 et 6 des montants annuels TTC minimum et maximum pour les périodes Septembre 2000/Août 2001 et Septembre 2001/Août 2002 – tableau ci-joint -

Ces nouveaux montants ont été approuvés par la Commission d'Appel d'Offres en date du 28 août 2001.

3) Acceptation pour le lot 5, de la société ORANGE France qui, depuis le 14 juin 2001 est la nouvelle dénomination de la société France Télécom Mobiles Services.

4) Acceptation, pour le lot 5, d'une remise de 17%, à partir du 1^{er} mai 2001, accordée sur l'ensemble des forfaits abonnement de la Ville de Dieppe.

5) Acceptation, pour le lot 5, d'une remise de 10 %, à partir du 1^{er} mai 2001, accordée sur l'ensemble des forfaits privilège 24 mois de la Ville de Dieppe.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**ACQUISITION DE PRODUIT ET PETIT MATERIEL
D'ENTRETIEN MENAGER
APPEL D'OFFRES OUVERT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Christine GALLAIS expose que la somme annuelle consacrée par la Ville pour l'entretien des différents locaux municipaux est comprise entre 90 000 et 130 000 €

Il est donc nécessaire de lancer une consultation pour l'acquisition de produit et petit matériel d'entretien ménager (lot unique). Le marché est une procédure d'Appel d'Offres Ouvert sous la forme d'un marché à bon de commande valable à compter du 1^{er} janvier 2002 et ce, pour une durée de 12 mois (articles 33, 58, 59, 60 et 72 du Code des Marchés Publics).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire

↳ à approuver le dossier de Consultation des Entreprises

↳ à lancer la procédure d'Appel d'Offres Ouvert

↳ à signer le marché à intervenir avec la société retenue par la Commission d'Appel d'Offres

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 11 Septembre 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**ACQUISITION DE FOURNITURES DE BUREAU
APPEL D'OFFRES OUVERT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Christine GALLAIS expose que la somme annuelle consacrée chaque année à l'acquisition de fournitures de bureau pour l'ensemble des Services Municipaux est comprise entre 54 000 et 84 000 €

Il est donc nécessaire de lancer un Appel d'Offres Ouvert pour l'acquisition de ces fournitures. Un marché est passé selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert sous la forme d'un marché à bon de commande (articles 33, 58, 59, 60 et 72 du Code des Marchés Publics).

Le marché est applicable au 1^{er} janvier 2002 renouvelable 2 fois (2003 – 2004).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire

↳ à accepter le dossier de Consultation des Entreprises

↳ à lancer la procédure d'Appel d'Offres Ouvert

↳ à signer le marché à intervenir avec la société retenue par la Commission d'Appel d'Offres

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**ENTRETIEN DE LOCAUX HOTEL DE VILLE DE DIEPPE ET SERVICE
COMMUNICATION - AVENANT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Christine GALLAIS expose que par délibération en date du 21 Septembre 2000, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres ouvert pour l'entretien des locaux et vitrerie décomposé en 2 lots

Lot 1 : Entretien Hôtel de Ville de Dieppe et Service Communication

Lot 2 : Vitrerie

Le 21 Décembre 2000, la Commission d'Appel d'Offres attribuait :

- Le lot 1 à la société Azur
- Le lot 2 à la société Maintenance Industrie

Les agents de la société Azur interviennent tous les soirs du lundi au vendredi et tous les samedis matin.

La mise en place des prestations d'entretien depuis le début de l'année 2001 a fait apparaître des manques dans la réalisation de cette mission notamment le nettoyage du hall d'entrée et des salles de réception de la Mairie de Dieppe le lundi matin (mariages, réceptions diverses le samedi après-midi).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant pour la prise en charge de prestations complémentaires effectuées le lundi matin dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Dieppe à compter du 1^{er} octobre 2001 pour un montant mensuel Hors Taxes de 790 Francs (120,43 Euros).

Ces prestations sont :

- ☞ Nettoyage des vitreries porte d'entrée public et personnel ainsi que des entourages alus
- ☞ Nettoyage perron extérieur côté entrée du personnel
- ☞ Nettoyage du hall d'entrée

- ☞ Nettoyage des salles de réception

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**ACQUISITION DE VETEMENTS DE TRAVAIL PERSONNALISES
MARCHE N°01021 - AVENANT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOURE, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Christine GALLAIS expose que par délibération en date du 21 Septembre 2000, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de vêtements de travail décomposé en 3 lots :

Lot 1 : Blouses - tabliers

Lot 2 : Vêtements de travail personnalisés

Lot 3 : Protection individuelle

L'appel d'offres ouvert est un marché fractionné sous la forme d'un marché à bons de commande avec fixation d'un montant minimum et maximum (article 273 du Code des Marchés Publics).

La Commission d'Appel d'Offres en date du 6 Décembre 2000 a retenu comme titulaire des marchés

La société Descours et Cabaud pour les lots 1 et 2

La société GFC pour le lot 3

Pour le lot N° 2 « vêtements de travail personnalisés », ces montants annuels TTC minimum et maximum sont pour les années 2001 – 2002 et 2003 : 80 000 F. (12 195,92 €) – 130 000 F. (19 818,37 €).

Dans cet appel d'offres, les vêtements ont été modifiés pour tenir compte des nouvelles réglementations en vigueur pour le respect des normes de sécurité (haute visibilité).

Les vêtements de travail sont toujours bicolores (bleu marine et jaune citron) pour tous les agents communaux au lieu de bleu marine et une autre couleur suivant le service (vert – rouge – gris – bleu clair).

La dotation de vêtements de travail pour l'année 2001 a été systématiquement de 2 vêtements par agent. A compter de 2002, nous reviendrons à une attribution selon l'usure du vêtement.

Les électriciens, les maçons et les couvreurs sont dorénavant dotés de vêtements de travail personnalisés haute visibilité comme les autres agents.

Au vu de ces éléments

Au vu de l'approbation de la Commission d'Appel d'Offres en date du 28 Août 2001

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant avec la société Descours & Cabaud approuvant les nouveaux montants annuels TTC minimum et maximum pour les années 2001 – 2002 et 2003 : 170 000 F. (25 916,33 €) – 240 000 F. (36 587,76 €).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**CONTRAT D'AFFERMAGE VILLE DE DIEPPE/CFSP
PASSAGE A L'EURO - CONSTAT DE CONVERSION**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOIR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Christine GALLAIS expose que :

VU

↳ Le traité de l'Union européenne,

↳ Le règlement N° 1103/97 du Conseil de l'Union européenne du 17 juin 1997 fixant certaines dispositions relatives à l'introduction de l'Euro,

↳ Le règlement N° 974/98 du Conseil de l'Union européenne du 3 mai 1998 concernant l'introduction de l'Euro,

↳ La décision du Conseil de l'Union européenne arrêtant le taux de conversion au 1^{er} janvier 1999,

Considérant

↳ que la collectivité est liée à la société C F S P par un contrat d'affermage libellé en francs et qu'il convient de rédiger un constat de conversion.

↳ Le constat de conversion comporte, d'une part, les indications nécessaires à l'identification des actes concernés et, d'autre part, les principes et modalités de conversion.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le constat de conversion.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**DELEGATION MUNICIPALE A DIEPPE/CANADA
DU 11 AU 21 AOUT 2001
PRISE EN CHARGE DES FRAIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Frédérique LOOS expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la Charte d'Amitié du 28 Avril 2000 et de l'Accord de Coopération du 28 Janvier 2001 intervenus entre les deux villes, une délégation de la Ville de Dieppe (France) composée de Mmes Frédérique LOOS, Adjointe au Maire, et Maud MASSUGER, Conseillère Municipale Déléguée, s'est rendue à Dieppe au Nouveau - Brunswick (Canada) du 11 au 21 Août dernier, à l'occasion du premier Festival International de Cerfs Volants organisé par cette dernière.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour la prise en charge par la Ville des frais exposés à l'occasion de ce déplacement au Canada (frais de transport, d'hébergement, d'alimentation et de représentation, achat de devises, paiement des taxes et droits divers, etc...)

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**AIDE DE LA VILLE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE - PARTICIPATION COMMUNALE AU PROJET
D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DE
I.B IMPRESSIONS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, Mme MASSUGER, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à M. MARTIN, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. Hubert VERGNORY expose au Conseil municipal que la Société IB Impressions, installée à Luneray depuis 1947, emploie 18 salariés et réalise un Chiffre d'affaires de 6 300 000 F. dans l'activité de l'imprimerie.

Afin de répondre à la demande et de suivre l'évolution du métier d'imprimeur, la société a choisi de se diversifier en ajoutant l'activité Multimédia et Technologies de l'Information et de la Communication à son métier de base. Pour ce faire, elle prévoit d'investir pour 2 750 000 F. dans du matériel de production (machine offset, presse encarteuse, cylindre) et d'embaucher 8 personnes supplémentaires.

Les locaux qu'elle occupe actuellement sur Luneray ne permettent pas ce développement ; elle a donc décidé de racheter les bâtiments de l'ancienne Vigie, situés rue Léon Rogé à Dieppe en Zone de redynamisation urbaine (ZRU) et disposera ainsi d'un espace atelier (1200m²) et de bureaux (550 m²) sur 3900 m² de terrain avec parking.

Le projet immobilier, à la participation duquel la Ville est sollicitée, consiste en le rachat de ce bâtiment et l'aménagement de celui-ci. Il est porté par un crédit-bailleur privé, Fructicom.

Achat du bâtiment et frais	1 330 000 HT F.
Rénovation du bâtiment	590 000 HT F.
	<hr/>
=	1 920 000 HT F.

La Ville est appelée à hauteur de 2,5% de ce montant, soit pour 48 000 F. (7 317,55 €).

→ Il est donc proposé au Conseil municipal

1/ de soutenir ce projet de développement de l'entreprise IB Impressions en participant au montage financier de celui-ci. L'aide communale apportée sera conditionnée par la création effective des emplois annoncés et le versement total de la participation communale suspendu à la production de justificatifs des dépenses effectivement réalisées et des 8 embauches prévues,

2/ d'autoriser le Maire à signer la convention tripartite à intervenir entre la Ville, le crédit - bailleur et IB Impressions, dans laquelle seront formalisées ces conditions et à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette affaire.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**SUBVENTIONS MUNICIPALES
ATTRIBUTION COMPLEMENTAIRE 2001**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, Mme MASSUGER, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à M. MARTIN, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Christine GALLAIS propose au Conseil Municipal d'individualiser et d'attribuer au titre de l'année 2001 la subvention municipale figurant avec les organismes bénéficiaires dans le tableau suivant :

Montant	Bénéficiaire	Objet	Compte Budgétaire
17.000 F (2591,63 €)	Cercle de lutte Dieppois	Aide exceptionnelle pour l'aménagement des locaux du club	253.65748.333

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,
ADOpte la proposition ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 11 Septembre 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**CHATEAU-MUSEE
ACQUISITION D'ŒUVRES ET D'OBJETS D'ART**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, Mme MASSUGER, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à M. MARTIN, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Frédérique LOOS expose que le Conservateur du Château-Musée a proposé à la Ville :

1) d'une part, l'acceptation à titre de don de l'Association des Amys du Vieux Dieppe-Amis du Musée des œuvres d'art suivantes :

☞ « Le Port de Dieppe » dessin à l'encre, anonyme, attribué à H.W. Burgess, vers 1840.

☞ « Une paire de vases en porcelaine « Souvenir de Dieppe » H.18 cm – Ø 10 cm.

2) d'autre part, l'acquisition des 4 objets d'art suivants :

☞ Un bénitier en ivoire, 1850.

Chez : M^e Olivier COUTAU BEGARIE, commissaire-priseur à Paris

Prix : 27.500 F. (plus frais de port)

✚ Un bénitier en ivoire sculpté « Baptême de Jésus dans les eaux du Jourdain », fin XIX^{ème} siècle début XX^{ème}
Chez : M. Alain HERBERT à Longué
Prix : 9.000 F.

✚ Une statuette en ivoire « Vierge Marie ou Notre Dame » - XVIII^{ème} siècle.
Chez : SCP. Bernard HEITZ & Michel DARMANCIER à Bourges.
Prix : 8.900 F. (plus frais de port)

✚ Un missel relié en ivoire « Annonciation », 1855.
Chez : Mlle D. MAUDUIT à Torcy le Grand.
Prix : 8.000 F.

dont les notices descriptives et d'intérêt figurent ci-joint en annexe.

Compte tenu du grand intérêt que représente la possession de ces œuvres pour l'enrichissement des collections du Château-Musée, il est proposé au Conseil Municipal de confirmer, sous réserve de l'accord du Conseil Artistique des Musées :

- 1) l'acceptation du don de l'Association des Amys du Vieux Dieppe-Amis du Musée.

- 2) l'acquisition des 4 objets d'art cités ci-dessus en sollicitant à cet effet l'aide au taux le plus élevé possible du Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM), part de l'Etat et part de la Région.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**OCCUPATION DE L'USINE-RELAIS RUE MARCEL GAMOT
CONCESSION A L'ENTREPRISE EUROCHANNEL LOGISTICS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, Mme MASSUGER, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à M. MARTIN, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. Hubert VERGNORY expose au Conseil municipal que Monsieur Béliard, gérant d'Euro Channel Logistics, a fait savoir qu'il ne souhaitait occuper que le rez-de-chaussée du bâtiment.

Il s'agit à présent d'arrêter les dispositions principales du contrat de concession à intervenir avec Euro Channel Logistics pour l'occupation de la partie 1 (droite du bâtiment) qui pourraient être les suivantes :

Durée : 3 ans, non renouvelable

Surface : totale = 567 m², dont partie atelier : 503 m² + locaux sociaux et bureaux aménagés par l'occupant dans la partie anciennement désignée « vestiaires dames »

Conditions financières : Redevance nette trimestrielle = 22 500 F.
(3 430,10 €)
Remboursement de l'impôt foncier afférant
au bâtiment concédé

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la concession accordée à la société Euro Channel Logistics et d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 11 Septembre 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**OCCUPATION DE L'USINE-RELAIS RUE MARCEL GAMOT
CONCESSION A L'ENTREPRISE A.R.C**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, Mme MASSUGER, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à M. MARTIN, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. Hubert VERGNORY expose au Conseil municipal que l'entreprise **A.R.C.** occupe la partie gauche des locaux de l'Usine – relais sise 18, rue Marcel Gamot sous forme d'un contrat de concession. Se trouvant trop à l'étroit, notamment pour sa partie « Bureau d'études », cette entreprise a manifesté son désir d'occuper également la partie bureau située au 1^{er} étage des locaux libérés en juillet dernier par AUDIS (la partie atelier au rez-de-chaussée étant reprise par Euro Channel Logistics).

A.R.C. (Ateliers de Recherches et Conceptions) est une Sarl performante au capital de 160 000 € (1 049 531 F.) de 9 salariés, qui conçoit, développe et fabrique des machines spéciales (botteleuses – ficeleuses) et réalise un CA de 9 millions de F. (environ 1 372 000 €), dont plus de 50% à l'export. Elle sous-traite pour environ la moitié de ce CA auprès d'entreprises locales (Usinage dieppois, Gault Industrie, SEIM, ...).

Afin de satisfaire les besoins liés au développement de cette entreprise qui vient d'investir 1,5 millions de F. pour la conception d'une nouvelle ligne de conditionnement, d'une part, et d'accorder des conditions compatibles avec la réglementation relative aux aides économiques, d'autre part, il est nécessaire d'établir une nouvelle concession prenant en compte les nouvelles surfaces occupées à des conditions financières se rapprochant de celles du marché immobilier locatif de la zone.

Les dispositions principales de la concession seraient ainsi les suivantes :

Durée : 3 ans, non renouvelable

Surface : RDC = atelier 500 m² x 12 F./mois + locaux sociaux
1^{er} étage = bureaux 145 m² x 25 F./mois

Charges financières : Redevance nette trimestrielle = 28 875 F. (4 401,97 €)
Remboursement de l'impôt foncier afférent au bâtiment concédé

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les nouveaux termes de la concession accordée à la société ARC et d'autoriser le Maire à signer ladite concession.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**MISE A DISPOSITION DE LA VILLE ET GESTION DE LA DUNETTE
"ESPACE PAUL VATINE" DU QUAI HENRI IV
CONVENTION VILLE DE DIEPPE/CCID**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, Mme MASSUGER, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à M. MARTIN, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. Laurent MARTIN propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le sous-traité de concession à intervenir avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe pour la mise à disposition de la Ville et sa gestion de la Dunette du Quai Henri IV dénommée « Espace Paul Vatine » et de sa rampe d'accès.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée de 32 ans prenant effet au 1^{er} Janvier 2001.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**EGLISE SAINT REMY - PROGRAMME DE RESTAURATION
GENERALE DANS LE CADRE DU
CONTRAT DE PLAN 2000/2006**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, Mme MASSUGER, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à M. MARTIN, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Frédérique LOOS expose que par délibération du 14 décembre 2000, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les conventions à intervenir avec l'Etat et la Région, d'une part, et avec le Département, d'autre part, pour le financement de l'opération de la restauration de la chapelle axiale de l'Eglise Saint Rémy pour un montant de 22.400.000 F. TTC dont 10.080.000 F. à apporter par la Ville sous forme de fonds de concours (incluant la participation de 4.682.000 F. du Département).

Depuis, l'Etat a établi un projet de convention spécifique pour l'ensemble des interventions à réaliser sur l'église durant la totalité de la période d'exécution du Contrat de Plan 2000-2006.

Les opérations prévues à ce titre, outre celle relative à la chapelle axiale, concerneront la restauration de la totalité du chœur et celle des façades de la nef, et représenteront une dépense globale de 60.000.000 F. TTC soit 9.146.941 € qui sera financée comme suit :

➤ Etat	35%	21.000.000 F./ 3.201.429,36 €
➤ Région	20%	12.000.000 F./ 1.829.388,21 €
➤ Département	25%	15.000.000 F./ 2.286.735,26 €
➤ Ville	20%	12.000.000 F./ 1.829.388,21 €

L'achèvement des travaux ci-dessus est prévu pour courant 2007.

La délibération du 14 décembre 2000 précitée est donc inscrite dans cette démarche globale. Elle garde à ce titre toute sa validité pour ce qui concerne la chapelle axiale, première intervention à réaliser dans le cadre du Contrat de Plan.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention globale spécifique à intervenir avec l'Etat, la Région et le Département pour la durée du Contrat de Plan.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**SURVEILLANCE DES PLAGES - ETE 2001
MISE A DISPOSITION DE SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES
ET SAISONNIERS
AVENANT A LA CONVENTION S.D.I.S DU 23 JUILLET 2001**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, Mme MASSUGER, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à M. MARTIN, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. Laurent MARTIN expose que par convention du 23 juillet dernier intervenue avec le Service Départemental de Secours et d'Incendie a été régularisée la mise en place du dispositif de surveillance des plages de Dieppe et de Puy pendant l'été 2001.

Toutefois, à la relecture de celle-ci il est apparu qu'a été oubliée la prise en compte du temps de préparation des postes de secours et du temps de rangement à l'issue de la période de surveillance.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer un avenant à la dite convention pour fixer la période d'effet de celle-ci **du 23 juin au 9 septembre 2001** (au lieu du 30 juin au 2 septembre 2001).

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 11 Septembre 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**RESEAU INFORMATISE DES BIBLIOTHEQUES ET LUDOTHEQUES
DE DIEPPE - ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION DES
UTILISATEURS FRANCOPHONES D'ALEPH**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, Mme MASSUGER, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à M. MARTIN, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Frédérique LOOS propose au Conseil Municipal de confirmer l'adhésion de la Ville à l'Association des Utilisateurs Francophones d'ALEPH (A.U.F.A.), association regroupant les collectivités et équipements pourvus du logiciel ALEPH de gestion des bibliothèques, au titre du réseau informatisé des bibliothèques et ludothèques de Dieppe, cette adhésion se substituant à celle précédente du Club des Utilisateurs Tobias.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 11 Septembre 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**TAXE SUR LES SPECTACLES - EXONERATION DE L'ENSEMBLE
DES MANIFESTATIONS SPORTIVES POUR L'ANNEE 2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, Mme MASSUGER, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à M. MARTIN, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Christine GALLAIS propose au Conseil Municipal de décider, comme il l'a déjà fait chaque année précédente, d'exonérer de la taxe sur les spectacles les manifestations sportives qui seront organisées sur le territoire communal durant l'année 2002.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance

du 11 Septembre 2001

a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**CONVENTION VILLE DE DIEPPE / ASSOCIATION D'ACTIONS
EDUCATIVES PREVENTIVES NORD 76 (AAEP)**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, Mme MASSUGER, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à M. MARTIN, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Marie Claude BELLENGER expose que l' "Association d'Actions Educatives et Préventives Nord 76" est conventionnée avec l'Etat au titre de l'Allocation Logement Temporaire, pour l'action d'insertion par le logement qu'elle mène dans le cadre de son opération « un toit pour toi ».

Afin d'inscrire cette action dans un partenariat renforcé avec les services sociaux municipaux, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

① la signature par Monsieur le Maire d'une convention de partenariat,

② le versement d'une subvention de 25.000 F. pour l'année 2001,

étant précisé que cette convention est valable pour un an et renouvelable en fonction des bilans pédagogique et financier

La somme correspondante sera inscrite à la Décision Modificative n°2 – fonction 025 – nature 65748 – service 3272.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES AMIS
DE LA MEDIATHEQUE JEAN RENOIR**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, Mme MASSUGER, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à M. MARTIN, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Frédérique LOOS propose au Conseil Municipal d'allouer à l' « Association des Amis de la Médiathèque Jean Renoir » une subvention de 5.000 F. pour sa participation aux animations du réseau des bibliothèques, sur le thème des « mangas ».

La somme correspondante sera inscrite à la Décision Modificative n°2 – fonction 321 – nature 65748.29 – service 3351.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION BEL AIR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, Mme MASSUGER, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à M. MARTIN, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Françoise BILLIEZ propose au Conseil Municipal d'allouer à l'« Association Bel Air » une subvention de 31.000 F. pour le financement de travaux et l'acquisition de matériel et mobilier pour la halte jeux mini-crèche.

La somme correspondante sera inscrite à la Décision Modificative n°2 – fonction 025 – nature 65748 – service 3250.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

<p style="text-align: center;">REGLEMENTS INTERIEURS DES MINI CRECHES ET HALTES JEUX MODIFICATIONS</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, Mme MASSUGER, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à M. MARTIN, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Françoise BILLIEZ expose que lors de sa réunion du 26 Juin 2001, la Commission n°2 a examiné différentes propositions d'aménagements des règlements intérieurs des équipements mini-crèches et haltes-jeux municipales.

Ces modifications ont pour objet de préciser des éléments importants pour la sécurité des enfants et le bon fonctionnement du service.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les points suivants :

- L'accueil possible pour les enfants légèrement malades après qu'ils ont été vus par un médecin ;
- La nécessité d'une éviction de crèche en cas de bronchiolite ou de varicelle ;
- L'obligation, pour les parents, de communiquer leurs coordonnées téléphoniques actualisées ;
- La limite d'encaissement des factures par le service fixée au 15 du mois courant.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**STATIONNEMENT DE SURFACE DE VOIRIE
APPROBATION DE LA TARIFICATION
PASSAGE A L'EURO**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, Mme MASSUGER, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à M. MARTIN, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Monsieur Patrick HOORNAERT expose que par convention n°90 00 045 du 26 mars 1990, la Ville de DIEPPE a confié, à la Société SETEX, aujourd'hui Société SOGEPARC Gestion -1 cours Ferdinand de Lesseps-92851 RUEIL MALMAISON, la gestion globalisée du stationnement. Conformément aux dispositions de l'Article 5 des conditions particulières de la convention de gestion du stationnement, les tarifs horaires du stationnement de surface et durées sont fixés par la Ville.

Dans le cadre du passage à l'EURO il convient de procéder à la conversion desdits tarifs et à l'aménagement de la durée du stationnement.

RAPPEL :

Les tarifs et les durées de stationnement actuels sur voirie sont les suivants :

A) Zone orange (limité à 2 heures) :

12 minutes	1 F.
24 minutes	2 F.
36 minutes	3 F.
48 minutes	4 F.
1 heure	5 F.
1 heure et 12 minutes	6 F.
1 heure et 24 minutes	7 F.
1 heure et 36 minutes	8 F.
1 heure et 48 minutes	9 F.
2 heures	10 F.

Zone verte (limité à 9 heures)

12 minutes	1 F.
24 minutes	2 F.
36 minutes	3 F.
48 minutes	4 F.
1 heure	5 F.
1 heure et 12 minutes	6 F.
1 heure et 24 minutes	7 F.
1 heure et 36 minutes	8 F.
1 heure et 48 minutes	9 F.
2 heures	10 F.
4 heures et 30 minutes	11 F.
9 heures	12 F.

B) Stationnement de l'Hôtel de Ville :

Premier quart d'heure :	gratuit
de 15 minutes à 24 minutes :	2 F.
de 24 minutes à 36 minutes :	3 F.
de 36 minutes à 48 minutes :	4 F.
de 48 minutes à 1 heure :	5 F.
de 1 heure à 1 heure 12 minutes :	6 F.
de 1 heure 12 minutes à 1 heure 24 minutes :	7 F.
de 1 heure 24 minutes à 1 heure 36 minutes :	8 F.
de 1 heure 36 minutes à 1 heure 48 minutes :	9 F.
de 1 heure 48 minutes à 2 heures :	10 F.

Au-delà, les tarifs sont définis comme suit :

De 2 heures à 3 heures :	15 F.
De 3 heures à 5 heures :	20 F.
De 5 heures à 7 heures :	25 F.
De 7 heures à 9 heures :	30 F.

**Nouvelle tarification proposée relative au passage à l'EURO
applicable à compter du lundi 7 janvier 2002 :**

Cette loi tarifaire compatible avec l'EURO tient compte :

- D'un minimum de paiement et par multiples de 0,20 €
- D'une répercussion des modifications sur la durée du stationnement
- D'une proposition d'une durée à 2h30 pour 2 € en zone orange
- D'un maintien à 9 heures de la durée maximum de stationnement en zone verte

Zone orange :	15 minutes.....	0,20 €
	30 minutes.....	0,40 €
	45 minutes.....	0,60 €
	1 heure	0,80 €
	1 heure et 20 minutes	1,00 €
	1 heure et 35 minutes	1,20 €
	1 heure et 50 minutes	1,40 €
	2 heures.....	1,60 €
	2 heures et 15 minutes.....	1,80 €
	2 heures et 30 minutes.....	2,00 €

Zone verte :	15 minutes.....	0,20 €
	30 minutes.....	0,40 €
	45 minutes.....	0,60 €
	1 heure	0,80 €
	1 heure et 20 minutes	1,00 €
	1 heure et 35 minutes	1,20 €
	1 heure et 50 minutes	1,40 €
	2 heures.....	1,60 €
	5 heures.....	1,80 €
	9 heures	2,00 €

Parc de l'Hôtel de ville :	> 15 minutes	gratuit
	30 minutes.....	0,40 €
	45 minutes.....	0,60 €
	1 heure	0,80 €
	1 heure et 20 minutes	1,00 €
	1 heure et 35 minutes	1,20 €
	1 heure et 50 minutes	1,40 €
	2 heures.....	1,60 €
	2 heures et 20 minutes.....	1,80 €
	3 heures.....	2,00 €
	5 heures.....	3,00 €
	7 heures.....	4,00 €
	9 heures.....	5,00 €

Le ticket perdu sera facturé 5,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette nouvelle tarification.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **APPROUVE** cette nouvelle tarification relative au passage à l'EURO et concernant le stationnement de surface applicable à compter du lundi 7 janvier 2002.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

UIOM - TRAITEMENT DES FUMÉES - AVENANT N°1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, Mme MASSUGER, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à M. MARTIN, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET à Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Monique COTIGNY expose que le marché en date du 21 septembre 2000 définit les modalités et consistance des travaux confiés au Groupement d'Entrepreneurs solidaires INOVA France S.A. et VON ROLL Environnement S.A. par le Maître d'Ouvrage pour la conception et la réalisation de la mise aux normes du traitement des fumées de l'UIOM de Dieppe pour un montant HT avec options 21 945 870,00 F.

En phase mise au point du marché, du permis de construire et de la demande d'autorisation d'exploiter, certaines modifications et aménagements au marché de base ont été exigés par le Service Départemental d'Incendie et de Sécurité (SDIS) et la Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).

Le présent avenant n° 1 a pour objet de prendre en compte les travaux supplémentaires nécessaires pour répondre à ces exigences. Il s'agit :

de rendre coupe-feu 2 heures la paroi séparant le nouveau bâtiment traitement de fumées du mur de la fosse à déchets, afin de faciliter une intervention des pompiers en cas d'incendie dans la fosse à déchets	513 345,00 F	HT
de rendre coupe-feu 2 heures le local atelier, sur lequel repose les équipements de traitement des fumées	137 635,00 F	HT
du dévoiement du réseau d'assainissement suite au déplacement du bâtiment traitement de fumées	132 500,00 F	HT
d'installer un système de désenfumage sur le toit du bâtiment de la fosse à déchets	63 750,00 F	HT
d'installer un système de désenfumage sur le toit du bâtiment fours	13 270,00 F	HT
d'installer un système de désenfumage sur le toit du bâtiment traitement de fumées	13 270,00 F	HT
d'étendre le Réseau d'Incendie Armé (RIA) existant au bâtiment traitement de fumées	48 000,00 F	HT
de mettre en place un débourbeur déshuileur sur réseau EP avant rejet dans l'Arques	119 160,00 F	HT
de prendre en compte le retrait de l'amiante sur les installations qui seront démontées dans le cadre des travaux	36 750,00 F	HT
TOTAL GENERAL DE L'AVENANT	1 077 680,00 F	HT

Ce qui porte le montant total du marché à la somme de 23 023 550 F. HT soit une augmentation de 4,9 %.

D'autre part, la réalisation des travaux décrits dans le présent avenant induit un délai supplémentaire de 3 semaines.

Le nouveau délai contractuel global d'exécution des travaux est donc porté à douze mois et trois semaines par le présent avenant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1/ d'approuver les termes du présent rapport,

2/ d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec le Groupement INOVA France S.A. / VON ROLL Environnement S.A.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**CONVENTION DE TRANSFERT VILLE DE DIEPPE/SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
AVENANT N°1**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, Mme MASSUGER, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à M. MARTIN, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

Mme Christine GALLAIS expose que par convention du 4 mai 2000, la Ville de Dieppe et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime ont fixé les modalités des transferts des personnels et des biens affectés aux services d'incendie et de secours.

L'article 11 de cette convention stipule que jusqu'au 30 juin 2000 la Ville se substitue au SDIS pour la fourniture de combustible, l'entretien et la maintenance des installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire du Centre d'Incendie et de Secours, le SDIS remboursant à la Ville les charges supportées à ce titre.

Ces prestations sont à ce jour toujours assurées par la Ville : il est donc proposé au Conseil Municipal :

1) de reporter la date de transfert de l'entretien du chauffage au 14 septembre 2001 (date à laquelle le contrat passé par le SDIS pour l'exploitation de ses chaufferies entrera en vigueur).

2/ d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant à intervenir avec le SDIS.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**RENOUVELLEMENT DU BAIL DU BUREAU DE POSTE DE DIEPPE
QUARTIER DU POLLET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, Mme MASSUGER, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à M. MARTIN, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. Hubert VERGNORY expose que la Ville est propriétaire d'un bâtiment, édifié sur une parcelle cadastrée section AP no 1, d'une surface cadastrale de 127m², à usage de bureau de poste et logement du receveur.

Le bail de ces locaux est arrivé à échéance le 1^{er} Janvier 2001.

Dans un courrier de Juin 2001, la Direction Départementale de la Poste, nous a proposé un nouveau montant de loyer annuel, soit :

17 000 F.	X	1089	
(loyer de 1992)		(indice INSEE 2 ^{ème} T 2000)	
-----			= 18 662,29 F. soit 19 000F.
		992	
		(indice INSEE 1992)	

En outre, une somme annuelle de 10 000 F. sera versée jusqu'au 30 Juin 2002, au titre des travaux dont le montant a été pris en charge, en son temps, par la Ville de Dieppe.

Afin d'assurer la continuité du service postal, il convient de renouveler le bail à compter du 1^{er} janvier 2001, pour une durée de 3,6 ou 9 années consécutives, sur la base d'un montant de loyer de 19 000 F. annuel.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement du bail du bâtiment abritant la Poste du Pollet, à compter du 01.01.2001,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail qui sera présenté par la Direction des Services Fiscaux de Seine Maritime.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**ZAC DIEPPE SUD - CESSION FONCIERE A LA SEMAD DE LA
FUTURE VOIE DIAGONALE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, Mme MASSUGER, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à M. MARTIN, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. Hubert VERGNORY expose qu'aux termes d'un acte de vente en date du 27 Décembre 1995, la Ville de Dieppe est devenue propriétaire de plusieurs parcelles, cadastrées section AT no 1-2-3 et 5, pour une superficie totale de 11 608m², situées dans le quartier Dieppe Sud.

Dans le cadre de la restructuration de ce secteur, il a été décidé que cette emprise foncière serait destinée à la construction d'une nouvelle voirie publique d'accès dite « diagonale », permettant de relier l'avenue Normandie Sussex à la rue de Stalingrad, et d'améliorer la desserte du secteur et du futur lycée « Emulation Dieppoise », reconstruit par la Région de Haute Normandie.

Par une convention de concession en date du 10.06.1999, la Municipalité a concédé à la SEMAD, l'aménagement et la restructuration urbaine de ce secteur Dieppe-Sud, en créant une ZAC.

Conformément au cahier des charges de la concession, la Ville de Dieppe « concédant » doit transférer à titre gratuit, cette assiette foncière à la SEMAD « concessionnaire », et aménageur de la ZAC . Pour mémoire la valeur de ces terrains a été estimée par le service des Domaines à 1 450 000 F.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession, à titre gratuit, des parcelles cadastrées section AT no 1-2-3 et 5, d'une surface totale de 11 608m², à la SEMAD.

- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de ce transfert, notamment l'acte de vente établi par Maître BARRET, notaire de la Ville de Dieppe.

Les frais et honoraires divers seront pris en charge par la SEMAD.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

M. LEVEAU ne prenant pas part au vote.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**NEUVILLE LES DIEPPE - RUE JEAN PUECH
CONSTRUCTION DE 5 LOGEMENTS
CONVENTION VILLE DE DIEPPE/SODINEUF HABITAT
NORMAND
AVENANT N°1**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, Mme MASSUGER, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à M. MARTIN, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. Hubert VERGNORY expose que par délibération du 1^{er} Mars 2001, le conseil municipal décidait d'approuver l'ensemble du dispositif de l'opération de construction de 5 logements locatifs situés rue Jean Puech à Neuville-lès-Dieppe et autorisait le Maire à signer la convention définissant les modalités.

En son article 2^{ème}, la Ville de Dieppe s'engageait à céder la parcelle cadastrée section 466 AE n° 594, hors emprise, réservée au stationnement de la rue Albert Lebel, après division cadastrale.

La décision prise par la municipalité de ne plus réaliser cet espace de parking entraîne la cession de la parcelle dans son intégralité.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la modification de l'article 2^{ème} « terrain » de la convention du 22 mars 2001

- d'autoriser monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 correspondant, pour entériner les nouvelles dispositions.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

**CIRCUIT TOURISTIQUE DIEPPE/BRIGHTON
AMENAGEMENT DE L'AXE RUE DES BAINS - PARVIS SAINT
REMY - 2^E TRANCHE - LOT 1 V.R.D.
ENTREPRISE JEAN LEFEBVRE NORMANDIE - AVENANT N°1**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 39

LE ONZE SEPTEMBRE DEUX MILLE UN

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire et sous sa présidence.

Sont présents : M. LEVEAU, Maire, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, M. PARIS, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS ET Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

Absents et excusés : M. HAMEL, M. CARON, M. ANCELOT, Mme MASSUGER, M. BAZIN, M. BEAUFILS et M. COIGNET.

Pouvoirs : ont été donnés par M. HAMEL à M. LEMASSON, M. CARON à Mme BELLENGER, M. BAZIN à M. WILKINSON, M. ANCELOT à M. DIETSCH, Mme MASSUGER à M. MARTIN, M. BEAUFILS à Mme HUREL et M. COIGNET A Mme GAILLARD.

Secrétaire de séance : M. WILKINSON.

M. Hubert VERGNORY expose que l'entreprise J. LEFEBVRE NORMANDIE est titulaire du marché n° 01.148, concernant les travaux de VRD cités ci-dessus, pour un montant de 499.839,50 F. TTC.

Au cours du chantier l'entreprise a découvert et endommagé un vestige archéologique (infrastructure et citerne d'une fontaine du 17^{ème} siècle).

Après intervention du service archéologique (M. FAJON), et conformément à ses prescriptions, il a été procédé à la réparation et à la protection du vestige, ainsi qu'à l'aménagement d'une trappe et d'un escalier de visite.

Le devis d'un montant de 29 445,52 F. TTC, correspond au coût de ses prestations supplémentaires imprévisibles.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 28 Août 2001 :

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de l'avenant n° 1, au marché n° 01.148 entreprise J. LEFEBVRE NORMANDIE, d'un montant de 29 445,52 F. TTC, correspondant à 5,9 % du marché initial.

Le montant total du marché se trouve porté à la somme de 529 285,02 F. TTC.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ADOpte** la proposition ci-dessus.

**Le Maire certifie que
le compte-rendu de la séance**

du 11 Septembre 2001

**a été affiché à la porte de la
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,